



Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

Conseil de Paris des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025

Vœu relatif à l'accord entre la Poste et Temu

déposé par Jean-Philippe Gillet, Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu·es du Groupe communiste et citoyen et Frédéric Badina-Serpette, Fatoumata Koné et les élus du groupe Les écologistes

Considérant que la Poste est une société anonyme à capitaux 100% publics, détenue par la Caisse des Dépôts à hauteur de 66% et par l'État à hauteur de 34%, et devrait donc être préservée des entreprises qui contreviennent à nos normes sociales, écologiques et économiques ;

Considérant l'accélération depuis les années 1990 du désengagement progressif de l'Etat dans les services publics essentiels tant au niveau financier qu'humain laissant ainsi une place croissante au secteur privé, comme l'illustre ce renouvellement le mois dernier de l'accord initialement passé en 2022 entre la Poste et le géant chinois des plateformes Temu ;

Considérant que le désengagement de l'Etat se traduit par un déficit de 108 millions € d'aides publiques dans les comptes de la Poste selon les derniers chiffres délivrés par l'Etat, ce qui pénalise fortement la présence et le bon fonctionnement du service public postal sur l'ensemble du territoire français ;

Considérant que ces difficultés contribuent à la décision prise par la direction de la Poste à conclure des partenariats avec les plateformes pour des raisons financières ;

Considérant que cet accord prolonge donc la possibilité pour Temu d'avoir recours, comme tout autre client, à une palette de services de la Poste tels que la livraison de colis, l'entreposage ou la préparation de commandes et banalise les partenariats avec ce type d'entreprises ;

Considérant que cet accord continuera à avoir des conséquences mortifères concrètes pour la Poste, comme le détournement de ressources logistiques vers des flux commerciaux à faible valeur sociale et la saturation des infrastructures par ces colis au détriment du courrier national ;

Considérant qu'en parallèle, Mediapart a exposé que la Poste a déjà supprimé 6 307 boîtes aux lettres depuis le début d'année sur 121 000 boîtes décomptées en France en début d'année 2025, ce qui représente la fermeture de quelque 25 boîtes chaque jour - samedis et dimanches compris – qui touche particulièrement les communes rurales où elles sont pourtant essentielles ;

Considérant qu'à Paris, la direction de la Poste a déjà fermé 62 bureaux postaux depuis août 2014 malgré les nombreuses oppositions locales et citoyennes, et que deux autres (Vauvenargues dans le 18ème et Edith Piaf dans le 20ème) ont finalement pu être sauvés par la mobilisation des agents, des syndicats, des riverains et des élus locaux ;

Considérant que la politique de restructuration menée par la direction de la Poste ces dernières années a déjà entraîné des conséquences graves pour les travailleurs, avec des conditions de travail susceptibles de nuire à leur santé physique et mentale (surcharge de travail liée à l'explosion du volume de colis, départs non remplacés, recours massif aux contrats courts...) ;

Considérant que l'ensemble de la filière colis (la Poste SA, Chronopost, DPD, Viapost, Mediapost) est concernée par ce partenariat qui ne crée toujours pas d'emplois durables, accroît la précarité des postes existants et fragilise l'économie de nos commerces locaux ;

Considérant que la Fédération des magasins spécialisés, l'Alliance du commerce, la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) et la fédération CGT des salariés des activités postales et de télécommunications (CGT-FAPT) se sont opposés à ce partenariat avec Temu ;

Considérant les vœux déposés chaque année par le groupe communiste et citoyen pour alerter sur la casse du service public postal, pourtant essentielle pour les usagers et sur la détérioration patente du statut des travailleurs de la Poste et de leurs conditions d'exercice ;

Considérant qu'en 2024, pas moins de 4,6 milliards de colis de marchandises valant moins de 150 euros et expédiés par Temu ou Shein sont entrés dans l'UE – soit plus de 145 par seconde, dont 91 % provenaient de Chine selon le Monde et où certaines usines recourent au travail forcé ;

Considérant qu'en mai 2024, une enquête de Forbes a exposé qu'à elles-seules, les entreprises Temu et Shein auraient mobilisé environ un tiers des avions-cargos longue distance à l'échelle mondiale -

Concernant que selon cette même étude, le volume de marchandises transportées au quotidien par ces deux entreprises représente l'équivalent de 88 Boeing 777 circulant chaque jour essentiellement entre la Chine et l'Europe ou les États-Unis, faisant d'elles des actrices majeures de la pollution industrielle mondiale ;

Considérant que 85 à 95% des produits vendus par Temu contreviennent aux normes de sécurité européenne, ainsi que le démontre l'enquête ouverte le 3 novembre 2025 contre les entreprises Wish, Temu, Shein et AliExpress pour « *diffusion de message violent, pornographique ou contraire à la dignité, accessible à un mineur* », les deux dernières étant de surcroît accusées d'avoir vendu des poupées sexuelles à l'effigie d'enfants ;

Considérant qu'en dépit de cela, les commandes Temu et Shein représentent déjà 22% des colis gérés par la Poste contre moins de 5% il y a cinq ans, faisant de la France selon le Business & Human Rights Center le deuxième marché européen de la marque juste après l'Allemagne ;

Considérant que la Ville de Paris a conduit une Mission d'Information et d'Évaluation présidée par notre groupe sur les enjeux liés à la “plateformisation” de la capitale, et qu'elle s'engage déjà chaque jour dans la protection des commerces locaux – fragilisés par le e-commerce - via le Plan Paris Commerce, le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUb) ou encore le plan librairies ;

Considérant que ce type d'accord commercial n'est que la concrétisation de la “plateformisation” du modèle économique mondial, non viable au long court, et qui pour certaines entreprises repose sur une quête de monopole absolu dans le but de maximiser les profits en dépit du respect de toute norme sociale et écologique ;

Considérant que ce partenariat contribue à la perte de sens du service public pour les usagers et les agents, tout en mettant en péril la survie de nos commerces locaux ainsi que la préservation de notre environnement déjà fortement menacé ;

Sur proposition de Jean-Philippe Gillet, Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen Frédéric Badina-Serpette, Fatoumata Koné et les élus du groupe Les écologistes le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Se prononce publiquement contre le renouvellement de l'accord conclu entre la Poste et Temu ;**
- **Interpelle l'Etat pour :**

- **Instaurer, en lien avec les collectivités territoriales, une taxe sur les plateformes livrant des colis, fondé sur le droit de voirie ou l'usage du domaine public, pour compenser les externalités négatives, et de faire contribuer ces plateformes à l'organisation, la rénovation et l'entretien de l'espace public qu'elles utilisent quotidiennement ;**
- **Assurer un service public postal de proximité et de qualité en accordant des financements suffisants et en mettant fin à toute fermeture ou réduction des horaires des bureaux de poste ;**
- **Réexaminer l'accord entre La Poste et Temu à l'aune des conséquences pour les usagers, les travailleurs de la Poste et ses filiales, l'environnement ainsi que pour la survie de nos commerces de proximité ;**
- **Contraindre les entreprises faisant de la livraison de colis à salarier leurs travailleurs et à décarboner leur flotte pour à la fois corriger cette concurrence déloyale et pour respecter les droits des travailleurs et l'environnement ;**
- **Engager un travail législatif de fond pour encadrer strictement les accords commerciaux entre nos entreprises et les plateformes de commerce international à la fois au niveau de l'État et de l'Union Européenne.**